



**Créateurs de
droits nouveaux**



Pourquoi FO n'a pas signé l'accord Handicap ?

La Direction a manqué le coche

FO est convaincu qu'un accord Handicap ambitieux est un levier fort pour améliorer les conditions de travail des salariés en situation de handicap.

C'est pour cette raison que FO avait signé le précédent accord. Il promettait des avancées significatives et nous y avons placé beaucoup d'espoir, notamment en termes d'embauches. Néanmoins, le bilan est plus que mitigé et vos élus FO souhaitaient que la version 2023-2027 soit mieux-disante et à la hauteur des attentes des salariés concernés.

Mais le nouvel accord proposé manque cruellement d'ambition de la part d'ENGIE SA !

FO ne signe pas ce nouvel accord pour de nombreuses raisons :

- Le manque de volonté de la Direction qui n'a accepté quasi aucune des propositions phares des organisations syndicales
- Pas d'enveloppe de NR dédiée Handicap (pour résorber les écarts de rémunération existants), ni d'étude du parcours professionnel de façon annuelle alors qu'il y a moins de 200 salariés en situation de handicap à ENGIE SA
- Quasiment aucune disposition sur les mesures aux aidants, reporté à un accord de Branche à venir
- Idem pour les mesures sociales, pour les aides ou l'emploi des seniors
- Des ambitions d'embauche très modestes et non catégorisées (on ne vise que le taux minimum légal de 6%)

- Aucune volonté d'impliquer les représentants du personnel (élus ou RP) hormis via la commission de suivi

Aujourd'hui nous sortons donc d'un accord avec des objectifs non atteints et ce nouvel accord est une liste « à la Prévert » de quelques bonnes intentions, sans audace, qui est pourtant une des valeurs portées quotidiennement par le Groupe.

Nous pouvons facilement imaginer que la Direction sait déjà qu'elle attendra l'objectif des 6% sans recruter personne : en maintenant (heureusement dans leur emploi) les salariés déclarés RQTH mais en continuant à diminuer les effectifs globaux (effet mécanique), ou en incitant les salariés non encore déclarés à le faire.

Seule FO ne signe pas cet accord, il sera donc mis en place (signature à la majorité des organisations syndicales). Nous savions donc que même sans notre aval, l'accord serait effectif et avec lui ses promesses et son faible contenu.

Le fait d'être non signataire nous empêchera de participer aux commissions de suivi de l'accord et d'être associé aux différentes communications sur le sujet.

Mais vos élus FO restent mobilisés sur ce sujet et veilleront toujours à la situation des salariés concernés par cet accord, à leur respect ainsi qu'à la lutte contre toute forme de discrimination.